

COMMUNE DU SAPPEY EN CHARTREUSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 avril, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire filmé et diffusé en direct, à la Mairie du Sappey en Chartreuse.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2023

PRESENTS : Dominique Escaron, Jean-Yves Perino, Franck Balducci, Stéphanie Plaisant, Gildas Bouffaud, Hugues De Montal, Isabelle Nury, Anne-Marie Michalet,

ABSENTS REPRESENTES : Sylvain Seurat représenté par Jean-Yves PERINO, Anne Barrand représentée par Anne-Marie MICHALET, Laurent Ristord représenté par Gildas BOUFFAUD, Laurent Lebrun représenté par Isabelle Nury, Laurette Aimonetti représentée par Franck Balducci

ABSENTS : Muriel Magro, Alexandra Brun,

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck Balducci

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé au Conseil Municipal de voter :

- 230406_01 : Compte de Gestion Budget Ville 2022
- 230406_02 : Compte Administratif Budget Ville 2022
- 230406_03 : Compte de Gestion Budget Remontées Mécaniques 2022
- 230406_04 : Compte Administratif Budget Remontées Mécaniques 2022
- 230406_05 : Affectation du résultat budget Ville 2022
- 230406_06 : Vote des taux de taxe foncière pour le bâti et non bâti pour 2023
- 230406_07 : Budget Primitif Ville 2023
- 230406_08 : Budget Primitif Remontées Mécaniques 2023
- 230406_09 : heures complémentaires
- 230406_10 : Zone Faibles Emissions
- 230406_11 : Subvention ménage crèche départ fin 2022
- 230406_12 : Commission électorale : modification des membres

Questions diverses

- Délégués pour élection sénatoriales
- Carte pistes cyclables SMAAG

-
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37

Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu des Conseils Municipaux du 09 mars 2023

Compte rendu des décisions du Maire prise en application de ses délégations :

RAS

— **230406_01** : Compte de Gestion Budget Ville 2022

Mr Jean Yves Perino, présente le compte de gestion 2022 du budget général tenu par le comptable public (DGFIP) en conformité avec le compte administratif tenu par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adoption du compte administratif 2022 tel qu'il vient d'être présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2022 du budget général tenu par le comptable public et conforme au compte administratif 2022 tenu par la commune.

VOIX POUR : 13

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

— **230406_02** : Compte Administratif Budget Ville 2022

M. Jean Yves Perino, présente le compte administratif 2022 du budget général tenu par la commune. Ce dernier est conforme au compte de gestion tenu par le comptable public.

CA VILLE 2022	
Dépenses de fonctionnement	1 356 215.19
Recettes	1 498 972.82
Excédent	142 757.63
Dépenses d'investissement	417 518.00
Recettes	368 572.53
Déficit	- 48 945.47
RESULTAT DE L'EXERCICE	93 812.16
Excédent de fonctionnement 2022	142 757.63
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0
Excédent de fonctionnement définitif	142 757.63
Déficit d'investissement 2022	- 48945.47
Excédent d'investissement antérieur	262 674.52
Excédent d'investissement définitif	213 729.05
Résultat de clôture 2022 (investissement + fonctionnement)	356 486.68

M. le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle.

Mme Anne Marie MICHALET prend la Présidence de la séance et propose à l'assemblée l'adoption du compte administratif 2022 du budget ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2022 du budget général, conforme au compte de gestion tenu par le comptable public.

VOIX POUR : 13

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

— **230406_03** : Compte de Gestion Budget Remontées Mécaniques 2022

M. Jean Yves Perino, présente le compte de gestion 2022 du budget général tenu par le comptable public (DGFIP).

M. le maire propose à l'assemblée l'adoption du compte administratif 2022 tel qu'il vient d'être présenté et conforme au compte administratif tenu par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2022 du budget des remontées mécaniques conforme au compte administratif.

VOIX POUR : 13

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

— **230406_04** : Compte Administratif Budget Remontées Mécaniques 2022

M. Jean Yves Perino , présente le compte administratif 2022 du budget des remontées mécaniques tenu par la commune et conforme au compte de gestion tenu par le comptable public, tel que résumé ci-dessous :

CA RM 2022	
Dépenses de fonctionnement	52 164.35
Recettes	90 881.40
Excédent	38 717.05
Dépenses d'investissement	0
Recettes	1 129.84
Excédent	1 129.84
RESULTAT DE L'EXERCICE	39 846.89
Excédent de fonctionnement 2022	38 717.05
Déficit de fonctionnement antérieur reporté	- 35 938.03
Excédent de fonctionnement définitif	2 779.02
Excédent d'investissement 2022	1 129.84
Excédent d'investissement antérieur	1 416.84
Excédent d'investissement définitif	2 546.68
Résultat de clôture 2022 (investissement + fonctionnement)	5 325.70

M. le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle.

Mme Anne Marie Michalet prend la Présidence de la séance et propose à l'assemblée l'adoption du compte administratif 2022 du budget de la régie des remontées mécaniques tel qu'il vient d'être présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2022 du budget des remontées mécaniques tenu par la commune et conforme au compte de gestion 2022 du comptable public.

VOIX POUR : 10

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Gildas Bouffaud et Laurent Ristord)

— **230406_05** : Affectation du résultat budget Ville 2022

M. le Maire présente le tableau de résultats de l'exercice 2022.

Résultat reporté 2021 : 0, la totalité du résultat 2021 a été affecté à l'investissement soit 331 337.10 €

Résultat 2022 : 142 757.63 €

Résultat cumulé : 142 757.63 €

La clôture du budget présente un excédent de fonctionnement cumulé de 142 757.63 €. Il est proposé au conseil municipal d'affecter 142 757.63 € à l'investissement via l'article 1068 et de ne rien conserver en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter 142 757.63 € à l'investissement via l'article 1068 et ne rien conserver en fonctionnement.

VOIX POUR : 13

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

— **230406_06** : Vote des taux de taxe foncière pour le bâti et non bâti pour 2023

Considérant la hausse des bases, M. le Maire propose de maintenir le taux de la fiscalité directe locale pour 2023 pour la taxe foncière sur le bâti et non bâti, soit un taux d'imposition de 57.10 % sur le bâti, 70.49 % sur le non bâti et 18.56 % sur la taxe d'habitation (0% d'augmentation par rapport à 2022)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des taux de taxe foncière et taxe d'habitation.

VOIX POUR : 13

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

— **230406_07** : Budget Primitif Ville 2023

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023. Il détaille les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice et est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les recettes et les dépenses ont été évaluées de façon sincère L'effort de fonctionnement prévu sur l'année 2023 est de 130 607.49 € (article 021 et 023).

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	objet	MONTANT
011	quotidien	400 350
012	agents	364 800
014	FNGIR	79 083
023	Virement à l'investissement	159 329.49
65	Elus et subventions	494 411.98

66	Intérêts de la dette	68 910.42
67	annulation de titres	35000
TOTAL		1 601 884.89

FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRE	objet	MONTANT
70	Recettes internes : tourisme...	164 326
73	taxes	1 143 639
74	subventions	233 467.26
75	loyers	60 000
77	Annulation mandat	450
TOTAL		1 601 884 .89

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	objet	MONTANT
002	déficit	48 945.47
16	Capital	135 986.91
20	Reversement métro	4000
21	projets	195 147.57
TOTAL		384 079.95

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	objet	MONTANT
001	Excédents antérieurs	213 729.05
10	FCTVA et résultat	189 757.63
13	subventions	197 933.50
21	Vente Churut	338 000
021	Virement du fonctionnement	159 329.49
TOTAL		1 098 749.67

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif général Ville 2023 conforme aux tableaux, la section de fonctionnement étant équilibrée en dépenses et en recettes.

VOIX POUR : 11

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Gildas Bouffaud et Laurent Ristord)

230406_08 : Budget Primitif Remontées Mécaniques 2023

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour les remontées mécaniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif Remontées mécaniques 2023 ci-dessus.

VOIX POUR : 11

VOIX CONTRE : 2 (Gildas Bouffaud et Laurent Ristord)

ABSTENTION : 0

— **230406_09** : heures complémentaires
REPORTE pas de retour du CDG

— **230406_10** : Zone Faibles Emissions

REPORTE éléments non reçus de la Métropole

Avis sur la consultation réglementaire qui se déroule du 5 avril au 5 juin.

— **230406_11** : Subvention ménage crèche départ fin 2022

Suite à l'arrêt de la société Hygée Tech, la crèche a pris en charge son ménage entre octobre et décembre. Le Maire propose à l'assemblée de prendre à sa charge la facture à hauteur de **1 608,68€**. Sur une facture totale de 1881,21€ soit la part du Sappey de 75.20 % (proportion d'enfants sappeyards) + la part de charges des extérieurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la subvention crèche exceptionnelle pour le ménage de 1608.68 €

VOIX POUR : 12

VOIX CONTRE : 1 (Isabelle Nury)

ABSTENTION : 0

— **230406_12** : Commission électorale : modification des membres

2 conseillers sont à remplacer : Muriel MAGRO et Lucie LISLE, Monsieur le Maire demande qui est candidats à l'élection pour faire partie de cette commission et remplissant les critères suivants :

- Conseiller municipal (ni Adjoints, ni Maire)
- 1 de la majorité : Anne-Marie Michalet
- 1 de l'opposition : Alexandra Brun

Ce point fera l'objet d'un nouveau point avec la liste complète.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la nomination d'Anne-Marie Michalet et d'Alexandra Brun comme nouveaux membres de la commission électorale en remplacement de Mme MAGRO et Mme LISLE.

VOIX POUR : 13

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Délégués pour élection sénatoriales, proposition avec Mmes et MM. : AIMONETTI, LEBRUN et ESCARON en titulaire et BARRAND, SEURAT et PERRINO en suppléant

- Carte pistes cyclables SMAAG <https://fs.ttk.info/public/f80c3f--fr>, non abordé

- Rappel par Dominique Escaron des circonstances de l'incendie de la mairie et de la Bonne Fabrique, point de situation et perspective.

La séance est levée à 22h20